



**DELIBERATION n° Del.2025-VIII-160
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025**

*Commune de
Faverges-Seythenex*

*DATE DE LA CONVOCATION
Le 11 Décembre 2025*

NOMBRE DE CONSEILLERS
 - en exercice : 33
 - présents : 25
 - représentés : 3
 - absents ou excusés : 5
 - votants : 28

Acte certifié exécutoire par le maire compte-tenu :

Du dépôt en
Préfecture le
29 DEC 2025
De la publication le
29 DEC. 2025

Ouverture anticipée de crédits d'investissement pour l'exercice 2026

Budget Principal – Budget annexe eau affermage – Budget annexe Forêt – Budget annexe section du Couchant

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-1 ;

Vu la délibération n° Del.2025-II-17 du 12 Mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°Del.2025-V-97 du 09 Juillet 2025 portant approbation du budget supplémentaire 2025 pour le budget principal ;

Vu les crédits d'investissement votés au budget 2025 ;

Considérant que le budget de la Commune ne sera adopté qu'au mois de Avril 2026 ;

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux crédits de report.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Considérant qu'en attendant ce vote, les opérations d'investissement de la Commune continuent et que les paiements ne peuvent être suspendus durant cette période ;

Considérant que compte tenu des dispositions, il y a lieu d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 ;

Considérant que les crédits seront ouverts dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ;

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- ✿ **D'AUTORISER**, dès le 1^{er} janvier 2026 et dans l'attente du vote du budget 2026, l'engagement des dépenses d'investissement, hors autorisation de programme, dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Article	Libellé	Crédits d'investissements ouverts en 2025 BP+BS+DM+VC (hors RAR)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026
10	10226	Taxe d'aménagement	5 000,00 €	1 250,00 €
Total 10 - Dotations; Fonds divers et réserves			5 000,00 €	1 250,00 €
20	2031	Frais d'études	29 800,00 €	7 450,00 €
20	2051	Concessions, droits similaires	96 420,00 €	24 105,00 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles			126 220,00 €	31 555,00 €
204	204158 3	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	129 200,00 €	32 300,00 €
204	20422	Privé : Bâtiments, installations	15 000,00 €	3 750,00 €
Total 204 - Subventions d'équipement versé			144 200,00 €	36 050,00 €
21	2111	Terrains nus	693 000,00 €	173 250,00 €
21	2115	Terrains bâties	280 000,00 €	70 000,00 €
21	2128	Autres agencements et aménagements	319 500,00 €	79 875,00 €
21	21311	Bâtiments administratifs	22 000,00 €	5 500,00 €
21	21312	Bâtiments scolaires	130 000,00 €	32 500,00 €
21	21314	Bâtiments culturels et sportifs	3 038 630,00 €	759 657,50 €
21	21318	Autres bâtiments publics	825 780,00 €	206 445,00 €
21	21321	Immeubles de rapport	306 365,00 €	76 591,25 €
21	21351	Bâtiments publics	25 000,00 €	6 250,00 €
21	2138	Autres constructions	90 000,00 €	22 500,00 €
21	2151	Réseaux de voirie	1 361 200,00 €	340 300,00 €
21	2152	Installations de voirie	110 250,00 €	27 562,50 €

21	21534	Réseaux d'électrification	170 500,00 €	42 625,00 €
21	21538	Autres réseaux	128 400,00 €	32 100,00 €
21	21568	Autre matériel, outillage incendie	39 030,00 €	9 757,50 €
21	215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00 €	2 500,00 €
21	215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	40 000,00 €	10 000,00 €
21	2158	Autres inst.,matériel,outil. Techniques	18 200,00 €	4 550,00 €
21	21611	Biens sous-jacents	23 000,00 €	5 750,00 €
21	21621	Biens sous-jacents	16 030,00 €	4 007,50 €
21	21828	Autres matériels de transport	253 000,00 €	63 250,00 €
21	21831	Matériel informatique scolaire	16 300,00 €	4 075,00 €
21	21838	Autre matériel informatique	58 000,00 €	14 500,00 €
21	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	16 250,00 €	4 062,50 €
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00 €	750,00 €
21	2185	Matériel de téléphonie	15 000,00 €	3 750,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	129 620,00 €	32 405,00 €
Total 21 - Immobilisations corporelles			8 138 055,00 €	2 034 513,75 €
26	261	Titres de participation	1 000,00 €	250,00 €
Total 26 - Participations et créances rattachées			1 000,00 €	250,00 €
27	27638	Créance Autres établissements publics	321 000,00 €	80 250,00 €
Total 27 - Autres immobilisations financières			321 000,00 €	80 250,00 €
Total général			8 735 475,00 €	2 183 868,75 €

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✿ AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement de 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de 2025 comme indiqué ci-dessus pour le Budget Principal.

BUDGET ANNEXE EAU AFFERMAGE

Vu la délibération n° Del.2025-II-19 du 12 Mars 2025 portant approbation du budget annexe eau et affermage ;

Vu les crédits d'investissement votés au budget annexe eau et affermage 2025 ;

BUDGET ANNEXE EAU AFFERMAGE

Chapitre	Libellé	Article	Crédits d'investissement ouverts en 2025 (hors RAR)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026
21	Immobilisations corporelles	2111	20 000,00 €	5 000,00 €
		21531	310 000,00 €	77 500,00 €
23	Immobilisations en cours	23151	158 213,29 €	39 553,32 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			488 213,29 €	122 053,32 €

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ➔ AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement de 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de 2025 comme indiqué ci-dessus pour le Budget Annexe eau et affermage,

BUDGET ANNEXE FORET

Vu la délibération n° Del.2025-II-18 du 12 Mars 2025 portant approbation du budget annexe forêt 2025 ;

Vu les crédits d'investissement votés au budget annexe forêt 2025,

BUDGET ANNEXE FORÊT

Chapitre	Libellé	Article	Crédits d'investissement ouverts en 2025 (hors RAR)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026
21	Immobilisations corporelles	2111	4 293,69 €	1 073,42 €
		2117	5 000,00 €	1 250,00 €
		2151	3 300,00 €	825,00 €
		2158	5 000,00 €	1 250,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			17 593,69 €	4 398,42 €

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ➔ AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement de 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de 2025 comme indiqué ci-dessus pour le Budget Annexe Forêt,

BUDGET ANNEXE DE LA SECTION DU COUCHANT

Vu la délibération n° Del.2025-II-21 du 12 Mars 2025 portant approbation du budget annexe de la section du Couchant 2025 ;

Vu les crédits d'investissement votés au budget annexe de la section du Couchant 2025 ;

BUDGET ANNEXE DE LA SECTION DU COUCHANT

Chapitre	Libellé	Article	Crédits d'investissement ouverts en 2025 (hors RAR)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026
21	Immobilisations corporelles	2128	16 279,76 €	4 069,94 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			16 279,76 €	4 069,94 €

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

¶ AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement de 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de 2025 comme indiqué ci-dessus pour le Budget Annexe de la section du Couchant,

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI

Le Maire,
Jacques DALEX

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le 29/12/2025

S²LO

ID : 074-200054138-20251217-D_2025_VIII_160-DE